

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 08/07/2025

VOI.25.00.A01935

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DES CHAPRAIS et AVENUE CARNOT

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise EUROVIA
Considérant que des travaux d'aménagement cyclable et de requalification de la rue de la Cassotte rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 09/07/2025 au 18/07/2025
RUE DES CHAPRAIS et AVENUE CARNOT

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 09/07/2025 et jusqu'au 18/07/2025, un léger empiètement sera instauré, RUE DES CHAPRAIS au droit de la PLACE FLORE côté du Salon de Coiffure.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre du chantier.

Article 2 : À compter du 09/07/2025 et jusqu'au 18/07/2025, un léger empiètement sera instauré, AVENUE CARNOT au droit avec la PLACE FLORE côté de la Pharmacie.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre du chantier.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ~~08~~ **JUIL.** **2025**

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée